

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<https://vivrelespaysages.cg54.fr/les-orientations-pour-une-culture.html>

# **5-1-Valoriser la dimension paysagère des sites culturels**

- Recommandations - Les recommandations pour une culture paysagère partagée -

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

---

**Vivre les paysages | CD54**

---

### Objectifs visés

- ▶ Mettre en évidence la relation qu'entretiennent les sites culturels remarquables (militaires, historiques, miniers, architecturaux...) avec le grand paysage
- ▶ Valoriser les abords des sites culturels
- ▶ Amener à découvrir les sites culturels dans les meilleures conditions

### Recommandations

- ▶ Inventorier les sites culturels qui dialoguent avec le grand paysage :
  - Ils peuvent être urbains, comme la Place Stanislas,
  - -Ils peuvent être naturels, comme le Mont-Saint-Michel, à Toul
  - Ils peuvent être historiques, comme les sites de batailles militaires
  - Ils peuvent être industriels, comme les fonderies de Pont-à-Mousson
  - Ils peuvent être liés à un ensemble bâti et naturel, comme le site de la colline de Sion ...

#### Poursuivre la mise en valeur les sites culturels en lien avec le paysage



Un aménagement de placette original à Labry, adopté au contexte rural et ouvert sur l'espace public de l'ancienne motte féodale



Le patrimoine industriel est un marqueur fort des paysages, principalement dans les vallées (Pont-à-Mousson)



Les forts, parfois immergés dans la végétation, constituent un héritage culturel remarquable (Rouff).

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Poursuivre les actions d'information et de mise en valeur des sites culturels in situ :
  - -Mise en place d'une signalétique commune au département (en cours)
  - -Création d'itinéraires qui permettent de découvrir ces sites sous l'angle thématique (art, histoire, patrimoine militaire, patrimoine minier, site naturel...), sous l'angle territorial et paysager (sites liés à une vallée, un plateau, une région naturelle ...)

### Poursuivre les actions d'information et de mise en valeur in situ



Panneaux explicatifs sur les combats de Reillon (juin 1915)



Sans les panneaux explicatifs de la Communauté de communes du Lunévillois, les traces de la bataille de Léomont (août-septembre 1914) ne seraient pas perçues par la plupart des visiteurs (bossellements des bombardements dans les pâtures)

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- Prendre des mesures de protection pour les paysages en relation visuelle avec les sites culturels, afin d'en préserver les abords, surtout lorsqu'ils ne sont pas concernés par des mesures de classement direct (type sites classés, inscrits, protections environnementales...)

### Prendre des mesures de protection pour les paysages en relation visuelle avec les sites culturels

#### IDENTIFICATION DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DU VAL DE LOIRE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'étude identifie 25 périmètres, volontairement larges pour que soit pris en compte l'ensemble des motifs qui composent les paysages ligériens et qui font les valeurs paysagères du Val de Loire, au-delà du ou des monuments architecturaux.

- Après un travail d'investigation de terrain, chacun des périmètres fait l'objet d'une fiche qui précise :
- Sa situation géographique
  - Quelques notions d'histoire des lieux
  - Les protections existantes accompagnées d'une cartographie
  - Les valeurs et les faiblesses des paysages
  - Des objectifs et des propositions d'actions sur ces paysages
  - Une cartographie des enjeux de paysage

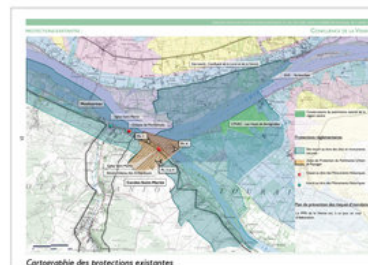
#### Exemple du site de Candes-St-Martin et la Confluence de la Vienne



3. La silhouette emblématique de Candes-Saint-Martin, accrochée à la Loire



4. Les plantations de peupliers forment la plaine alluviale (rive droite de la Loire)



Cartographie des protections existantes



Cartographie des enjeux de paysage

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- Créer des itinéraires du paysage : Routes du Paysage, Chemins du Paysage...

### Acteurs et partenaires

## 5-1-Valoriser la dimension paysagère des sites culturels

---

- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le comité régional de tourisme
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Le PNRL
- ▶ La DREAL
- ▶ L'Agence Départementale de Tourisme
- ▶ Les communes
- ▶ Les EPCI
- ▶ La Chambre d'Agriculture
- ▶ La CCI
- ▶ Les agences d'urbanisme
- ▶ Les Syndicats Mixtes des SCoT

### **Outils et moyens existants ou à mobiliser**

*Réglementaires :*

- ▶ Les documents d'urbanisme